

Genolier, le 14 septembre 2022

## Sport scolaire facultatif

Chers parents d'élèves,

Veillez prendre connaissance de l'offre du sport scolaire facultatif pour cette année 2022-2023.

Merci de lire les modalités suivantes :

- Votre enfant peut s'inscrire à un ou plusieurs cours au moyen du formulaire en ligne. **Une fois l'inscription rendue, le cours revêt un caractère obligatoire.**
- Un cours facultatif ne peut être mis en place que si 12 élèves au minimum se sont inscrits.
- Les inscriptions se font en ligne via le site [www.epsge.ch](http://www.epsge.ch) dans la rubrique « Activités sportives » de l'onglet « Vie scolaire » **jusqu'au 30 septembre 2022.**
- Pour les inscrits, des informations plus détaillées seront affichées à l'école et visibles sur le site à la page « Activités sportives ». Il n'y a pas de confirmation envoyée personnellement.
- En général, le cours se compose de 10 séances, sauf pour LE SUP (5 séances).
- Attention de bien observer la date du début du cours.
- Pour les cours d'escalade, le nombre de place est limité à 12 participants par cours. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
- Pour le cours de SUP, une participation financière sera demandée pour la location du matériel.
- Il n'y a pas de transports spéciaux prévus. Les déplacements sont à organiser de façon privée.
- Un comportement adéquat est exigé de chaque participant. Dans le cas contraire, l'élève perturbateur pourra être renvoyé du cours.

Cours	Horaire	Début du cours
Volley 9e-10e-11e (préparation au tournoi 11 <sup>ème</sup> )	Jeudi 15h15 16h15	6 octobre 2022
Escalade A	Mardi 15h15 – 16h15	01 novembre 2022
Agrès	Jeudi 16h00 – 17h00	03 novembre 2022
Badminton	Mardi 15h15-16h15	Mars 2023
Stand up paddle	Mercredi après-midi	Mai - juin 2023
Escalade B	Mardi 15h15- 16h15	Mars 2023

En espérant recevoir de nombreuses inscriptions, je vous adresse, chers parents, mes cordiales salutations.

Julien Morand, Responsable SSF